



---

## AVIS AU PUBLIC ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE AU DECLASSEMENT D'UNE PARTIE DE VOIE COMMUNALE

---

Par arrêté municipal n° 87-2020 en date du 7 octobre 2020 le maire de la commune de Saint Martin-des-Noyers a ordonné l'ouverture de l'enquête publique portant déclassement en vue de l'aliénation d'une partie de la voie communale rue des Sources. Cette enquête est ouverte pendant 14 jours consécutifs : du 26 octobre au 9 novembre 2020.

Les pièces du dossier et un registre d'enquête seront tenus à la disposition du public en mairie de Saint Martin-des-Noyers du 26 octobre au 9 novembre 2020 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture au public : lundi de 13h30 à 17h30, mardi de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 18h30, mercredi de 9h00 à 12h30, jeudi de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h00 et vendredi de 13h30 à 18h00.

Monsieur René GRELIER inscrit sur la liste départementale d'aptitude des commissaires enquêteurs de la Vendée, au titre de l'année 2020, a été désigné commissaire enquêteur par arrêté du 7 octobre 2020.

Le commissaire-enquêteur recevra le public à la mairie les :

- Lundi 26 octobre de 13 h 30 à 15 h 30 ;
- Lundi 9 novembre de 15 h 30 à 17 h 30.

Le public pourra consigner ses observations et propositions pendant la durée de l'enquête :

- sur registre ouvert à cet effet en mairie de Saint Martin-des-Noyers,
- par écrit, à l'attention du commissaire enquêteur, à la mairie de Saint Martin-des-Noyers – 28, rue de l'église – 85140 SAINT MARTIN-DES-NOYERS,
- par voie électronique (avec demande d'accusé de réception) à l'adresse suivante [mairie-de-st-martin-des-noyers-85@wanadoo.fr](mailto:mairie-de-st-martin-des-noyers-85@wanadoo.fr) (préciser dans l'objet du courriel : enquête publique – voirie rue des Sources).

A l'issue de l'enquête, une copie du rapport avec les conclusions motivées du commissaire enquêteur sera déposée au siège de la commune de Saint-Martin-des-Noyers pour y être tenue, sans délai, à la disposition du public pendant un an à compter de sa remise. Il sera également publié sur le site de la commune : [www.saintmartindesnoyers.fr](http://www.saintmartindesnoyers.fr)

Le projet sera soumis à l'approbation du Conseil Municipal de la commune de Saint-Martin-des-Noyers.

Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées auprès de Monsieur le Maire au 02.51.07.82.60.

Le Maire,



Christophe GOURAUD

Mairie de Saint-Martin-des-Noyers

28, rue de l'Eglise  
85140 SAINT-MARTIN-DES-NOYERS  
Tél 02.51.07.82.60  
Fax 02.51.07.85.99  
[www.saintmartindesnoyers.fr](http://www.saintmartindesnoyers.fr)  
[mairie-de-st-martin-des-noyers-85@wanadoo.fr](mailto:mairie-de-st-martin-des-noyers-85@wanadoo.fr)